

<http://csi-ferneyvoltaire.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article710>



# PRE-INSCRIPTIONS EN CLASSE DE SECONDE

- LYCEE - RENTREE 2016 -

Date de mise en ligne : jeudi 2 juin 2016

---

Copyright © Lycée Collège International - Ferney Voltaire - Tous droits

réservés

---

La demande d'inscription au Lycée International pour l'ensemble des élèves scolarisés dans des établissements relevant du système éducatif français est à faire dans l'établissement d'origine suivant la procédure AFFELNET-3ème.

Dans tous les autres cas, vous devez vous adresser au secrétariat de M. le Proviseur.

### **POUR LES ELEVES ISSUS DES COLLEGES DU PAYS DE GEX**

**La demande d'admission au Lycée International est à faire dans le collège d'origine.** Se renseigner auprès de ce dernier pour les formalités.

#### **L'inscription administrative se déroule en trois temps :**

- Pour les élèves affectés au lycée international, préinscription via un formulaire Internet en cliquant sur le lien ci-après **SERVEUR définitivement fermé**
- Le 24 juin : affectation ; résultat de la procédure AFFELNET ; affectation prononcée par l'Inspecteur d'Académie
- Les 27, 28 et 29 juin : inscription ; dépôt des dossiers par un représentant légal, selon le calendrier ci-dessous.

#### **Calendrier des inscriptions :**

selon la lettre initiale du nom de famille de l'élève, vous devez vous présenter aux jours et horaires suivants :

- A et B : lundi 27 juin entre 8h et 12h
- C et D : lundi 27 juin entre 13h et 17h
- E, F, G, H, I, J, K : mardi 28 juin entre 8h et 12h
- L, M : mardi 28 juin entre 13h et 17h
- N, O, P, Q, R : mercredi 29 juin entre 8h et 12h
- S, T, U, V, W, X, Y, Z : mercredi 29 juin entre 13 et 17h

#### **Les dossiers d'inscription seront composés de :**

- la confirmation de préinscription corrigée et signée (reçue par messagerie électronique)
- une copie de la pièce d'identité de l'élève
- l'exeat (certificat de radiation) du collège d'origine (pièce comptable justifiant que la famille est en règle financièrement parlant avec le collège d'origine) ; ceci concerne aussi les élèves du Collège International de Ferney-Voltaire.
- un justificatif de domicile (facture énergie ou téléphone fixe)
- une copie complète du livret de famille
- en cas de parents séparés ou divorcés : une copie de l'avis de jugement

et facultativement : la cotisation d'adhésion à la MDL (Maison Des Lycéens ; c'est l'équivalent au lycée du foyer socio-éducatif ou de l'association socio-culturelle).

Vous pouvez d'ores et déjà noter que l'élève devra apporter une photo d'identité le jour de la rentrée. Elle servira à établir sa carte de lycéen, document indispensable pour entrer dans l'établissement.

**Tout dossier incomplet sera refusé.** Des formulaires papier seront disponibles et/ou des ordinateurs seront à disposition des familles n'en disposant pas.

**DANS TOUS LES AUTRES CAS :**

Se renseigner auprès du secrétariat de M. le Proviseur.